

CONTRAT D'INSCRIPTION

VIDE GRENIER Du 26 mars 2023

Dans le parc de la résidence Les Plaines au 228 rue Elisée reclus 49800 TRELAZE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à : Département :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

1 mètres = 3€

Nombre d'emplacement(s) demandé(s) :

Prix :

Déclare sur l'honneur :

-de ne vendre que des objets personnels et d'occasions (Article L310-2 du Code de commerce)

-de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à Le

Signature

Elise THAUMOUX – Animatrice Coordinatrice

02 41 96 17 41

www.residencelesplaines.com

Article 1 : Cette manifestation est organisée par la Résidence « Les Plaines » (maison de retraite de Trélazé) en collaboration avec son association : l'association Les Mains Vermeilles, et se déroulera dans son parc **le DIMANCHE 26 MARS 2023**. L'accueil des exposants débutera à 7h30 et se terminera à 8h30. L'évènement sera ouvert au public de 8h30 à 17h.

Article 2: Les exposants sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus, conformément à la Loi 2005-882 du 2 Août 2005 art.21 journal officiel du 3 Août 2005

Article 4: Les informations relatives au contrat de notre vide grenier seront collectées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation. Chaque exposant devra présenter une pièce d'identité le jour de la manifestation en cas de contrôle.

Article 5: Dès leur arrivée, les exposants attendront les consignes des organisateurs avant de s'installer.

Article 6: Les emplacements seront attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.

Article 7: Les véhicules seront garés à l'extérieur de l'enceinte du parc de la maison de retraite et non sur l'emplacement. Nous rappelons qu'il s'agit du parc des personnes âgées habitants à la résidence Les Plaines, nous demandons à tous les exposants de le respecter.

Article 8: Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

Article 9: Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende. L'exposant s'engage à remettre en état son emplacement à la fin de l'évènement.

Article 10 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits

inflammables... Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 11: L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation en cas d'intempérie. Elle pourra alors décider librement de l'annulation de la manifestation.

Article 13 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 14 : Le présent règlement est à renvoyer signé avec le contrat à l'adresse suivante :

**Elise THAUMOUX
Résidence Les Plaines
228 rue Elisée Reclus
BP 50 037
49801 Trélazé Cedex**

VOTRE INSCRIPTION SERA EFFECTIVE A RECEPTION DE :

- Votre photocopie de carte d'identité
- Le contrat et le règlement du vide grenier (rempli et signé)
- Le règlement de votre emplacement par chèque (à l'ordre de l'association Les Mains Vermeilles.)

Date :...../...../.....

Nom et Signature

